

Fabrique de DP

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1547

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fardeau des Suisses

Berne répond au ras le bol des Suisses par un rapport tout en nuances. Les impôts pèsent moins lourd, mais les autres prélèvements augmentent. Les entreprises tirent plus facilement leur épingle du jeu.

La Suisse devient toujours plus «eurocompatible». De la taxe communale aux cotisations du deuxième pilier, tous les prélèvements obligatoires avoisinent 41% du PIB. C'est un point de moins que la moyenne des

Tableau 1

	1977	2000
Revenu	50000	92000
Impôts directs	7000	12000
TVA	1100	3500
Chômage	--	1400
2ème pilier	2500	5500
Ass. maladie	900	4600

pays de l'Union européenne. La progression est nette depuis les années nonante. Cette évolution globale cache évidemment de nombreuses différences. Le rapport bernois ne peut décrire la situation individuelle de chacun. Il trace malgré tout quelques pistes intéressantes de diversification.

Le Suisse moyen

Pour illustrer l'évolution des prélèvements obligatoires¹, on suit la situation d'un contribuable représentant le portrait-robot du Suisse moyen, marié sans enfant. Pour faciliter la lecture nous arrondissons généreusement tous les chiffres et relevons les postes les plus significatifs (cf. tableau 1). Au total, l'ensemble des prélèvements résultant d'une obligation légale a progressé plus rapidement que le revenu de notre Suisse moyen (cf. tableau 2).

On constate donc un alourdissement significatif du reve-

nu de quatre points. Mais ce n'est pas à cause des impôts. Leur ponction sur le revenu baisse de 0,8%. La faute en revient à l'assurance chômage et surtout à l'assurance maladie. On voit donc d'évidence où doit se situer le débat sur l'équité des prélèvements obligatoires.

Les épargnés

Les entreprises s'en sortent mieux que le contribuable moyen. L'étude n'a pas établi de portrait-robot pour calculer la ponction sur une entreprise moyenne. L'exercice est quasiment impossible. Car, à la différence d'une personne physique qui subit définitivement le poids des prélèvements obligatoires, l'entreprise répercute la charge sur le

Tableau 2

	1977	2000
Prélèvements en francs	15400	32000
% du revenu	30,7	34,7

client consommateur d'une manière plus ou moins facile. Cela dépend de la situation du marché. L'étude n'a donc retenu que l'impôt sur les bénéfices supportés définitivement par l'entreprise. La situation

est très différente d'un canton à l'autre. On retiendra, pour l'exemple (cf. tableau 3), l'évolution dans quelques capitales cantonales de la taxation d'une entreprise réalisant un bénéfice de 30000 francs (valeur 1977).

Tableau 3

	1977	2000
En % du bénéfice		
Zurich	38.1	25.5
Berne	32.8	19.3
Lausanne	28.7	26.5
Genève	32.4	24.8
Zoug	25.0	17.1
Sion	33.2	27.3
Fribourg	26.4	26.2

Le rapport relève que les entreprises suisses s'en sortent mieux que leurs concurrentes européennes. On constatera aussi que celles de Zoug cumulent les avantages. Sans oublier, pour revenir en Suisse romande, l'effort considérable consenti depuis 1977 par Genève en faveur de ses entreprises. at

¹Evolution de la charge fiscale en Suisse de 1970 à 2000. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Vallender (rad. AR) du 14 décembre 1998 (98.3576).

Fabrique de DP

Anne Caldelari est la nouvelle responsable administrative de notre hebdomadaire. Après des études en Lettres, elle a été documentaliste au Musée Olympique. Elle a aussi travaillé pendant cinq ans au sein de la librairie *Basta!* à Lausanne. Elle remplace Isabelle Gavric-Chapuisat, que nous remercions chaleureusement. Nous lui adressons tous nos vœux pour son avenir professionnel. ■